

## FORMATION SFI EN LIGNE

Lors d'une précédente communication, nous vous avons informé d'une nouvelle formation en ligne mise en place par le comité SFI Québec. De plus, chaque producteur ayant fait une demande de contingent a reçu avec sa réponse la marche à suivre pour s'inscrire à la formation.

Comme nous vous l'avons déjà expliqué, il est très important pour nous d'avoir le maximum de producteurs possible qui suivent cette formation. Nous nous sommes fixés une cible et nous aimerions bien la dépasser. Pour cela, nous avons besoin de votre collaboration. Jusqu'à maintenant, quelques producteurs ont complété l'exercice mais nous aimerions en avoir beaucoup plus. Les vidéos sont intéressantes et vous allez acquérir des connaissances. Aidez-nous à démontrer notre engagement collectif pour un aménagement forestier durable.

Certification - Syndicat de producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
www.spbsaglac.qc.ca/environnement/certification

**Martin Lavoie, ing.f.**  
Coordonnateur environnemental

## FORMATION DISPONIBLE 2024

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean continue d'offrir un programme de formation aux membres intéressés. Le nombre de personnes requis pour la tenue d'une formation varie entre 10 et 20 participants. Pour plus d'information, communiquez avec M. Marc-André Dion au 418-542-5666 poste 252 ou par courriel à dion.ma@spbsaglac.qc.ca

TITRE	DURÉE	PRIX
Entretien de la scie mécanique et affûtage de la chaîne	7 h	25 \$
Techniques d'abattage	12 h	40 \$
Initiation au GPS	7 h	55 \$
Fiscalité forestière	7 h	45 \$
Formation sur la débroussailleuse	12 h	40 \$
Formation en acériculture		
Aménagement des érablières	7 h	45 \$
Cuisson et transformation	14 h	75 \$
Initiation sur l'identification et la cueillette de champignons forestiers	7 h	25 \$
Produits forestiers non-ligneux	7 h	25 \$
Arpentage	7 h	À déterminer

**Marc-André Dion**  
Technicien forestier et Responsable du fonds forestier

## BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

JE \_\_\_\_\_, DÉSIRE POSER MA CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR  
DU SECTEUR ( ) POUR LES ÉLECTIONS 2024.

### CANDIDAT MEMBRE

Nom : \_\_\_\_\_ (EN LETTRES MOULÉES)  
Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_

### PROPOSEUR

Nom : \_\_\_\_\_ (EN LETTRES MOULÉES)  
Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_

### SECONDEUR

Nom : \_\_\_\_\_ (EN LETTRES MOULÉES)  
Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_

RETOURNER À : **M. Daniel Fillion, Secrétaire**  
Syndicat des producteurs de bois  
du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
3635, rue Panet  
Jonquière (Québec)  
G7X 8T7  
AVANT LE 19 MARS 2024



SYNDICAT  
DES PRODUCTEURS DE BOIS  
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Publié par :  
Syndicat des producteurs de bois  
du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
3635, rue Panet, Jonquière (Qc) G7X 8T7  
Tél.: 418-542-5666  
Sans frais : 1-800-463-9176

Responsable de la rédaction :  
Martin Lavoie

Conception graphique :  
Les Imprimeurs Associés

Distribution :  
aux producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
en 4 300 exemplaires

IMPRIMEURS ASSOCIÉS-130855

# « ENTRE les branches »

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS  
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Volume 27 • Numéro 1 [ Printemps 2024 ]

## ASSEMBLÉES DE SECTEURS 2024

Les producteurs de bois et les propriétaires forestiers du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont convoqués aux assemblées de secteurs 2024 du Syndicat.

Ces assemblées sont importantes puisqu'elles ont pour but d'élire l'administrateur du secteur lorsque son mandat est terminé, de nommer les délégués du secteur pour l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 7 mai 2024 et de vous informer sur différents dossiers. Les réunions auront lieu aux dates et endroits inscrits dans le calendrier ci-dessous. Nous comptons sur votre participation active à ces assemblées.

### ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- Élection des administrateurs sortants  
Secteur 1 : M. Jacques Morin  
Secteur 5 : M. Rémi Gagné  
Secteur 8 : M. Valère Boivin
- Nomination des délégués
- Modifications au Règlement de régie interne
- État de la situation et perspectives 2024
- Conditions de mise en marché 2024
- Divers
- Clôture de la séance

*L'assemblée générale annuelle aura lieu  
mardi le 7 mai 2024  
à l'Hôtel Universel d'Alma (Salle Piekouagami).  
Veuillez prendre note qu'elle débutera à 18 h 30.  
Un léger goûter vous sera servi à partir de 17 h.  
Bienvenue à tous !*

## ÉLECTION 2024 DES ADMINISTRATEURS

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean informe les membres qu'il y aura élection des administrateurs lors des assemblées de secteur qui se tiendront du 2 au 9 avril 2024. Les producteurs intéressés à poser leur candidature sont invités à suivre la procédure indiquée. Le conseil d'administration du Syndicat compte huit administrateurs, chacun étant élu pour un mandat de trois ans. Ces personnes sont élues lors des assemblées de secteurs et choisies parmi les producteurs membres de chacun des huit secteurs du Syndicat.

Tout propriétaire qui désire se porter candidat au poste d'administrateur doit faire parvenir au secrétaire du Syndicat un bulletin de mise en candidature au moins dix jours avant la tenue de l'assemblée du secteur dans lequel il désire se porter candidat. Le bulletin de mise en candidature complété doit être signé par le candidat et par deux membres en règle du même secteur. Le candidat doit être inscrit à la liste des membres du Syndicat au 31 janvier de l'année en cours et être propriétaire ou résident dans le secteur où il se présente. Pour les fins de l'élection des administrateurs, un membre ne peut voter dans plus d'un secteur.

Au printemps 2024, trois postes d'administrateurs seront en élection. Il s'agit de :

Administrateur sortant	Secteur	Paroisses
Jacques Morin	1	La Doré, Saint-Félicien, St-Thomas-Didyme, St-Edmond, Normandin, St-Méthode, St-Prime.
Rémi Gagné	5	Petit-Saguenay, L'Anse-St-Jean, Rivière-Éternité, St-Félix-d'Otis.
Valère Boivin	8	Ste-Monique, St-Augustin, Alma, Delisle, St-Henri-de-Taillon, L'Ascension, Lamarche, Labrecque, St-Ludger-de-Milot, St-Nazaire, Péribonka.

Quoi faire pour présenter sa candidature ?

Remplir le bulletin de mise en candidature ci-joint à l'endos du journal et le faire parvenir au bureau du Syndicat des producteurs de bois avant le 19 mars 2024.

*Daniel Fillion, ing.f., Directeur général*

## CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DE SECTEURS PRINTEMPS 2024

**PRENDRE NOTE QUE LES RÉUNIONS DÉBUTERONT À 19 H 00**

SECTEUR	DATE	ENDROIT
2 Tony Potvin	Mardi le 2 avril 2024	HÔTEL CHÂTEAU ROBERVAL (SALLE DUCHESNE), 1225, boul. Marcotte, Roberval
8 Valère Boivin	Mardi le 2 avril 2024	CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-COEUR-DE-MARIE, 5791, avenue du Pont Nord, Alma
3 Roger Allard	Mercredi le 3 avril 2024	VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX (SALLE DU CONSEIL), 87, rue Saint-André, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
5 Rémi Gagné	Mercredi le 3 avril 2024	ÉDIFICE MUNICIPAL (SALLE DU CONSEIL), 3, du Couvent, Anse St-Jean
1 Jacques Morin	Lundi le 8 avril 2024	HÔTEL DU JARDIN (SALLE MEZZANINE), 1400, boul. du Jardin, St-Félicien
6 Pierre-Maurice Gagnon	Lundi le 8 avril 2024	AUBERGE DES BATTURES (SALLE OASIS), 6295, boul. de la Grande-Baie Sud, La Baie
4 Carol Bouchard	Mardi le 9 avril 2024	SALLE COMMUNAUTAIRE (SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE), 253, rue Saguenay, Saint-Fulgence, Entrée : porte de côté, Stationnement : à l'avant ou à l'arrière de l'hôtel de ville
7 Philippe Poirier	Mardi le 9 avril 2024	MOTEL CHUTE DES PÈRES (SALLE RIVE DROITE), 46, boul. Panoramique, Dolbeau-Mistassini

# UNE RÉFLEXION QUI S'IMPOSE

**La ministre des Ressources naturelles et des Forêts, madame Maïté Blanchette Vézina, a convié tous les acteurs du monde forestier à participer à l'hiver 2024 à une démarche intitulée « Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt ».**

Le secteur forestier doit de plus en plus faire face à de nouveaux enjeux concernant les changements climatiques et la protection de la biodiversité dont, principalement, la protection de l'habitat du caribou forestier. Les épisodes de feux que nous avons connus à l'été 2023 nous ont particulièrement sensibilisés à cette nouvelle réalité. D'ailleurs, suite à ces feux, le Forestier en chef du Québec, M. Louis Pelletier, s'est dit préoccupé par l'avenir de nos forêts et a recommandé au gouvernement de revoir les pratiques d'aménagement forestier.

C'est donc pour faire suite à cette recommandation que la ministre a mis en place ces tables de réflexion dans les différentes régions du Québec. Ces consultations permettront d'élaborer une vision partagée entre les différents intervenants et d'identifier des solutions afin d'adapter les pratiques forestières aux changements climatiques et d'assurer la pérennité du secteur forestier si important dans l'économie des régions du Québec. Tous les acteurs du milieu forestier dont le monde municipal, les communautés autochtones, l'industrie forestière, le milieu scientifique et la forêt privée seront conviés pour participer à cet exercice.

Un des principaux enjeux qui sera abordé à ces tables sera sûrement la baisse des possibilités forestières dans certaines régions reliée à l'intensification des feux de forêt et la mise en place de certaines mesures de protection de la biodiversité. Ces réductions auront des conséquences négatives sur la disponibilité en bois pour l'industrie forestière et l'économie de ces régions. Il s'agit d'un enjeu de taille pour plusieurs régions du Québec dont la nôtre.

Il est fort probable que plusieurs solutions seront vraisemblablement proposées pour atténuer les effets négatifs de ces baisses. Comme par exemple l'augmentation de la productivité de nos forêts par l'intensification de l'aménagement forestier dans des zones délimitées et une gestion régionalisée plus souple et

réactive de nos forêts. Une plus grande contribution de la forêt privée à l'approvisionnement des usines pourrait aussi évidemment être envisagée. Même si nos forêts privées ne pourront, à elles seules, combler les baisses de possibilité dans les forêts publiques, elles constituent néanmoins un important potentiel qui pourrait contribuer à atténuer ces pertes. Pour ce faire, la forêt privée devra maintenir et même augmenter sa contribution à l'approvisionnement des usines.

Toutefois, il s'agit d'un défi de taille pour les producteurs forestiers et leurs organisations qui subissent beaucoup de pression sur leur environnement d'affaires. L'augmentation du fardeau fiscal, la spéculation foncière, une réglementation de plus en plus contraignante pour la production forestière et un accès au marché trop souvent imprévisible démotivent les producteurs intéressés par la production forestière. Si rien n'est fait, cette tendance s'accroîtra et aura des conséquences irrémédiables sur la contribution des forêts privées à l'approvisionnement des usines et sur l'économie régionale.

Profitions donc de ce moment de réflexion pour sensibiliser les acteurs présents à cet enjeu, et plus particulièrement le gouvernement qui devrait enchâsser plus fermement la complémentarité entre la forêt privée et la forêt publique dans les prémices d'un régime forestier renouvelé et le monde municipal qui devrait stratégiquement encourager les propriétaires forestiers à être actifs sur leur territoire en adaptant la fiscalité foncière et la réglementation à la production forestière. De cette façon, nos territoires seront occupés par des gens qui contribuent pleinement à l'économie de leur région et à son développement. La forêt constitue une véritable ressource locale et renouvelable sur laquelle nous devons miser et que nous devons valoriser, et ce, tant sur le territoire public que privé.

**Daniel Fillion, ing.f.**  
Directeur général

## SUIVI DU DOSSIER DES TAXES FONCIÈRES

En 2024, environ le tiers des municipalités de la région ont renouvelé leur rôle d'évaluation. Plusieurs d'entre vous ont sûrement constaté une augmentation de la valeur de leur(s) propriété(s), entraînant du même coup une hausse du compte de taxes. Certaines municipalités ont décidé d'abaisser le taux de taxation de base dans le but d'atténuer l'impact financier pour leurs contribuables. Or, il est possible d'en faire davantage pour aider plus spécifiquement les propriétaires actifs dans l'aménagement durable de leurs boisés et qui détiennent un certificat de producteur forestier. Pour 2024, Ville de Saguenay a entendu le message de nos membres et a établi, pour la catégorie d'immeuble forestier, un taux inférieur de 0,30 \$ au taux de base résidentiel. Le taux passe ainsi à 0,97 \$/100 \$ d'unité d'évaluation comme pour les superficies agricoles enregistrées alors que le taux résidentiel est actuellement de 1,27 \$/100 \$ d'unité d'évaluation. La ville a pris cette décision alors que son triennal en est à sa dernière année. En espérant que d'autres municipalités de la région suivront cette voie qui permet d'alléger le fardeau fiscal des producteurs forestiers et de reconnaître leur apport économique, environnemental et social.

**Martin Lavoie, ing.f.**  
Coordonnateur environnemental



## Normes de préparation et de façonnage

### FAÇONNAGE :

Billes droites; aucune fourche ou courbe, coupe perpendiculaire à l'axe de la bille

### EMPILEMENT :

Gros bouts du même côté

### BILLES DE PIED :

Aucune étoile et racine, tronçonnage de la carie  
Aucune charnière d'abattage  
Encoche d'abattage (moins de 2 po)

### TRONC :

Aucune bille de blocage (baïonnette, chancre, fourche, tordu et courbe excessive)

### ÉBRANCHAGE :

Aucune branche dans les empilements  
Nœuds au ras du tronc

### DIAMÈTRE FIN BOUT :

6 cm

### ÉTAT DU BOIS :

Aucun arbre mort, brûlé ou détérioré par les insectes et champignons  
Aucun corps étranger (sable, fil métallique, clou, etc.)  
Aucun bois de champ avec nœuds excessifs  
Aucun arbre fendu

### DÉMÊLAGE :

Sapin, identification de l'épinette noire pure lors de la livraison

**St-Félicien :** 5,50 m, 2,74 m et longueur d'arbre

**Mistassini :** 5,04 m

**Girardville :** 5,04 m

**La Doré :** 5,04 m

- Tolérance de  $\pm 5$  cm sur la longueur des billes
- Minimum de 2,56 m (laisser-porter) en mélange dans l'empilement pour les usines de La Doré, St-Félicien et Girardville. Pour Mistassini, les billes de 2,56 m provoquent des blocages à l'usine donc le minimum pour cette usine est de 3,10 m.
- Diamètre maximum de 38 cm sauf pour Mistassini 60 cm. Marquer les billes > 38 cm avec un dièse (#) à la peinture et ces billes doivent être façonnées obligatoirement en 5,04 m de longueur dans un empilement distinct.



## Nouvelles normes de façonnage

### PRODUCTEUR MANUEL : 10-8 pi.

- **Longueur fixe**
  - 3,17 m (10 pi 5 po)
  - 2,54 m (8 pi 4 po) (Houppier ou correction de défaut)
  - Diamètre minimum fin bout : 9,1 cm (4 po)
  - **1 seul empilement par essence**

**Pour les producteurs mécanisés ou faisant appel aux services d'un entrepreneur, nous pouvons aussi produire du 16 pieds. Contactez-nous avant de commencer pour avoir les normes exactes.**

## PRÉVISIONS POUR LA MISE EN MARCHÉ DU BOIS EN 2024

Il est très difficile de faire des prévisions sur le comportement des marchés des produits forestiers pour la prochaine année. Les spécialistes ne s'entendent pas sur la durée du ralentissement économique et encore moins sur une date de reprise significative des mises en chantier en Amérique du Nord. Malgré ce ralentissement et les baisses de prix des produits finis, la demande pour le bois de la forêt privée est demeurée ferme. À ce jour, rien n'indique que les acheteurs réduiront leurs achats de bois de forêt privée en 2024. Les producteurs peuvent donc produire et mettre leur bois en marché cette année.

**LE RÉSINEUX :** Les marchés pour les essences épinette, sapin et pin gris sont disponibles et les livraisons sont continues. Malgré un recul des prix du bois de sciage, les producteurs ont obtenu en 2023 un prix final de 65 \$ du m<sup>3</sup> pour le groupe épinette, sapin et pin gris tronçonné. Les producteurs qui veulent récolter du bois cet hiver doivent faire leur demande auprès du Syndicat et s'assurer d'une bonne planification du transport afin d'éviter des problèmes si le printemps est hâtif. Le prix provisoire 2024 pour ces mêmes essences a été majoré à 62 \$. À ce prix s'ajoute une compensation de carburant pour la récolte qui fluctue en fonction du prix du carburant diesel. Il est important de faire une demande de contingent auprès du Syndicat ou via notre site internet pour s'assurer de la disponibilité des marchés et surtout pour s'informer des normes de façonnage qui peuvent changer au cours des saisons. À ce propos, les longueurs du bois destiné à St-Félicien chez Produits forestiers Résolu ont été modifiées. Vous devez façonner vos billes en 9 pieds (108 pouces) au lieu de 9' 2" ou produire du 550 cm au lieu du 504 cm pour le bois récolté mécaniquement.

**LE TREMBLE :** En raison d'une baisse marquée du prix des panneaux gaufrés sur les marchés, les producteurs ont obtenu moins en 2023 pour leur tremble livré chez West Fraser comparativement à l'année 2022. Il faut rappeler que les prix versés aux producteurs sont établis en fonction d'un indice de marché spécifique au marché des panneaux gaufrés. Pour 2024, les prix provisoires versés aux producteurs suivent donc la même tendance baissière. Le prix pour le tremble 8 pieds est fixé à 35 \$/m<sup>3</sup>, le tremble 16 pieds 31 \$/m<sup>3</sup> et le tremble longueur 30 \$. À ce prix s'ajoute une compensation de carburant pour la récolte.

**LES AUTRES ESSENCES :** Certaines essences de bois peuvent être mises en marché comme le bouleau, le mélèze, le pin blanc et le pin rouge. Ces marchés sont ponctuels et doivent faire l'objet d'une demande de contingent au préalable. Informez-vous auprès de vos responsables à la mise en marché.

**NOUVEAUTÉS :** Au cours des derniers mois, plusieurs producteurs ont été à même de constater qu'il y a de nouveaux camionneurs qui circulent sur leurs chemins. Votre organisation a en effet ajouté des camions autochargeurs afin de mieux desservir les producteurs. L'emploi de ce type de camion apporte une meilleure flexibilité selon les conditions météorologiques et permet de transporter les petits chantiers plus rapidement. Nous en profitons également pour remercier M. Régis Bradette des Entreprises V.B. inc. de St-Félicien qui a pris sa retraite comme transporteur en décembre dernier après plusieurs années au service des producteurs. C'est maintenant l'entreprise Transport 2S Caouette qui prend la relève dans ce secteur.

**Jacques Tremblay**  
Directeur mise en marché